



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'environnement

Question écrite n° 47251

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications s'il peut dresser, a l'intention de la representation nationale, un bilan de l'application du protocole signe en aout 1992 entre Electricite de France (EDF) et l'Etat, tendant a l'insertion des reseaux electriques dans l'environnement. Ce protocole prevoyait notamment l'enterrement de 55 000 kilometres de ligne chaque annee. Il lui demande de lui preciser le bilan de l'application de ce protocole arrive a echeance le 31 decembre 1996.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demande que soit dresse a l'intention de la representation nationale le bilan de l'application du protocole signe le 25 aout 1992 entre l'Etat et EDF relatif a l'insertion des reseaux electriques dans l'environnement. Le protocole, arrive a echeance a la fin de l'annee 1996, prevoyait ainsi d'accroitre notablement la mise en souterrain des lignes electriques a raison de 55 000 kilometres sur la periode 1992-1996, pour toutes les tensions exploitees, mais comportait egalement d'autres mesures non moins importantes. Il s'agit du renforcement de la concertation sur chaque projet, avec l'ensemble des partenaires concernes, et de l'elaboration de schemas directeurs regionaux des reseaux de transport d'electricite en etroite collaboration avec les acteurs territoriaux et locaux. Le dispositif etait complete par des mesures de compensation destinees aux collectivites locales, notamment financees par le Fonds d'aménagement des reseaux (FAR), ainsi que de mesures d'indemnisation pour les proprietaires riverains d'ouvrages de tension 225 et 400 000 volts a construire. Des bilans ont ete etablis chaque annee, qui ont permis d'evaluer les avancees dans la realisation des mesures annoncees par le protocole. Ceux-ci laissent augurer que le contrat a ete largement respecte. Ce sont plus de 55 000 km de reseaux qui auront ainsi ete realises, soit en technique discrete avec des cables torsades en facade ou enfouis pour la basse tension, soit par la mise en souterrain d'ouvrages de tensions superieures (moyenne, haute tension et en zone urbaine dense des ouvrages a 225 000 volts pour la tres haute tension). Toutes ces mesures doivent maintenant faire l'objet d'un bilan global qui permettra d'en apprecier l'impact sur l'environnement et le cout pour la collectivite nationale. Ce bilan global fera l'objet d'une publication dans le courant du deuxieme trimestre 1997 et il sera communique a la representation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47251

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 193

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1673